

PARCOURS DE FORMATION

Le parcours qui vous est proposé est individuellement personnalisé ; ainsi il vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener à une conduite sûre et responsable et de fait, en situation de réussite aux examens du permis de conduire. En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre le parcours de formation suivant :

FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule

En fonction du ou des forfaits choisis dans le contrat de formation, un livre de code de la Route théorique sera remis à l'élève et cette formation pourra être suivie (selon les horaires prévus à cet effet) :

- Dans les locaux de l'établissement avec un support média tel que des DVD, pour les tests d'entraînement
- Avec un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière, pour les animations en salle sur des thématiques ou les stages de code accéléré.

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

LES COURS THEMATIQUES

Ces cours seront dispensés par un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, au sein des locaux de l'établissement, aux horaires prévus à cet effet (voir planning et inscriptions auprès du secrétariat).

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière ; Le permis à points.
- Le conducteur, état physique, mental et obligations.
- La route, La signalisation, la compréhension et la cohérence de l'aménagement des routes.

- Les autres usagers de la route ; les usagers vulnérables, la responsabilité.
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (Ecoconduite).

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville ;
- En rase campagne ;
- De nuit (le matin tôt et en fin d'après-midi)
- Par conditions climatiques variées (pluie, soleil, brouillard...)

Lors de votre apprentissage, un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique.

Vous devrez l'avoir avec vous **OBLIGATOIREMENT** à chacune de vos leçons de conduite et le remplir avec votre formateur à la fin de chaque leçon. Le formateur remplira lui-même une « fiche de suivi » qui reprendra les mêmes commentaires.